





Règlement du Championnat Régional Côtier d'Occitanie PM : 2024

Cette compétition « Championnat Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée » est organisée par la Ligue FFSS Occitanie P-M avec l'appui du club MNSL (Maîtres Nageurs Sauveteurs du Languedoc).

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour les Championnats de France Côtiers.

Elle se déroulera les Samedi 06 et Dimanche 07 juillet 2024. (Dates d'engagements : du 20/05/2024 au 03/07/2024)

Conditions d'engagement

Compétition ouverte aux catégories (Avenirs à Masters) licenciés dans un club de la Région Occitanie P-M. Les Masters ont la possibilité de s'engager soit dans la catégorie « Seniors et Masters » soit dans la catégorie « Masters plus ». Le choix de la catégorie vaut pour toutes les épreuves de la compétition.

Remarques:

- La capacité maximale d'accueil de cette compétition est 300 compétiteurs.
- La Ligue Occitanie P-M ainsi que le jury se réservent le droit de refuser les engagements hors quota.
- Priorité sera faite aux compétiteurs recherchant une qualification pour les championnats de France Côtiers
 Jeunes (Benjamins et Minimes) et Cadets et +.
- Les Avenirs/Poussins peuvent être engagés si leur niveau le permet.
- La catégorie Masters pourra participer si le nombre total de compétiteurs engagés le permet.

Il en va de la responsabilité de chaque club de n'engager sur les épreuves que des compétiteurs en capacité de réaliser l'épreuve en toute sécurité.

Lieu de la compétition

Plage de la Fontaine à Sète Promenade du Lido 34200 SETE Itinéraire – Accès

Programme de la compétition

Accueil des clubs : 7H30 Début de épreuves : 9H

Samedi 06 juillet:

SPRINT : Benjamins à Masters

NAGE : TCBOARD : TC

SURF SKI: Minimes à Masters

OCEANMAN : Séries

<u>Dimanche 07 juillet</u>:

- BEACH FLAGS: TC

COMBINÉ : Avenirs-PoussinsCOMBINÉ : Benjamins

- OCEANMAN : Minimes à Masters : Finales

Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Les épreuves seront courues par SÉRIES ou FINALE DIRECTE en fonction du nombre de participants.

Pour les épreuves « MER », des catégories ou sexes d'une même catégorie pourront être regroupés.

L'ordre des épreuves de la journée sera établi à l'issue des engagements et plusieurs sites (MER et SABLE) pourront être montés en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

Site de compétition et respect des zones balisées :

Les SITES de compétitions sont déterminés par la Ligue Occitanie P-M, le club support et le juge principal. Le seul interlocuteur est le capitaine d'équipe de chaque club participant.

Pour le bon déroulement de toute la manifestation et afin de garantir les meilleures conditions de courses aux athlètes, il est demandé aux accompagnateurs, parents et public, le respect le plus strict des zones de compétitions et des zones balisées ou interdites.

En cas d'incident, la structure concernée sera tenue pour responsable et pourra se voir exclue du site de compétition.

Une accréditation temporaire est fournie au photographe dans la mesure où la demande est faite à l'organisateur. Elle est à demander par le club d'appartenance ou individuellement à l'organisateur avant le début de la manifestation.

Classement et récompenses

<u>Classement individuel</u>: les 3 premiers par épreuve, catégorie et sexe au cumul des épreuves du programme. En cas d'égalité de points, le nombre de premières places (et ainsi de suite) départagera les compétiteurs.

<u>Classement clubs</u>: les 3 premiers clubs de la Région Occitanie P-M au total général des points de tous les Championnats Régionaux.

Matériel et déroulé des épreuves

Chaque structure devra disposer du matériel (planches et surf-ski) en nombre nécessaire pour d'éventuels regroupements de catégories lors des courses.

Les forfaits sont à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.

Les compétiteurs doivent faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuvès et catégories concernées et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Officiels/ Comité de course

Les Officiels sont à engager sur la compétition et suivant la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs.
- 2 officiels pour 10 compétiteurs.
- 3 officiels pour 15 compétiteurs.
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels est pris en charge par le club organisateur avec le soutien de la Ligue FFSS Occitanie P-M.

Les officiels présents devront prendre leur équipement personnel. Aucune dotation ne sera faite cette saison.

Droit d'engagement

Les engagements sont à régler à la Ligue Occitanie P-M : 6 € par compétiteur et 10 € par club. Règlement à effectuer à réception de la facture par chèque, virement bancaire ou via Hello Asso.

• Information:

Pour tout complément d'information relatif à la réglementation et aux officiels, s'adresser au président de la commission sportive Alain LANET : <u>alain.lanet@orange.fr</u>

Pour tout renseignement sur l'organisation et l'hébergement s'adresser au président du club organisateur Cédric Vigilante : mnslsete@gmail.com

Droit à l'image

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises ; les compétiteurs du fait de leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M

Ligue Régionale Occitanie Pyrénées-Méditerranée FFSS

140 rue Claude Berthollet 34090 Montpellier \$2 06.34.21.30.76 Mail: lopmffss@gmail.com



Relevé d'identité bancaire / IBAN

- Cuule I	CSCI VE UU	destinatan	e du releve	,
	oddre i	Court reserve du	Court rear ve do despriadar	— Cadre reserve au destinataire du releve

Identi	fication du com	pte pour une utilisation nation	nale
13485	00800	08006636947	62
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Domic	iliation	BIC —
CELR	(00800)	CEPAFRPP348

FR76 | 1348 | 5008 | 0008 | 0066 | 3694 | 762



40000295610045 0000276
LIGUE REGIONALE OCCITANIE FFSS
COMPTE LIGUE FFSS
CHEZ MR MARCO
140 RUE CLAUDE BERTHOLLET
34090 MONTPELLIER